

Mode de garde des jeunes enfants : entre souhait et réalité...

Blandine LEJEALLE*

Les objectifs européens d'augmentation du taux d'emploi féminin appellent à une réflexion sur les aménagements à mettre en place pour permettre au Luxembourg de les atteindre. Rappelons que ce taux n'était que de 52%¹ au Luxembourg en 2003, alors que l'objectif est de 60% pour l'ensemble des pays de l'Union européenne en 2010. Les freins au développement de l'emploi des femmes sont nombreux et, parmi eux, le manque de places pour les enfants dans les structures d'accueil est un facteur très fréquemment évoqué dans les études européennes sur le sujet. Les listes d'attente des crèches et garderies au Luxembourg semblent en témoigner. Mais que veulent vraiment les parents ?

Pour les parents qui recourent à un mode de garde extérieur, il s'agit de mesurer l'adéquation entre le mode de garde souhaité et celui effectivement utilisé. Pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, il s'agit d'estimer dans quelle mesure cette garde a pu engendrer une modification de leur comportement vis-à-vis d'une éventuelle activité professionnelle. Parmi cette dernière catégorie de parents, certains n'exerçaient pas d'activité professionnelle avant que la question de la garde des enfants ne se pose, d'autres travaillaient et ont choisi d'interrompre leur activité afin de s'occuper personnellement de leurs enfants ; enfin, d'autres ont été contraints de le faire en raison du coût excessif de la garde extérieure ou de l'absence du mode de garde désiré.

Sur le territoire luxembourgeois, près de 60000 enfants ont régulièrement besoin d'être gardés². Ils le sont soit par leurs parents, soit par une autre personne ou une structure spécialisée. Sachant que les deux tiers de ces enfants ont soit un de leurs parents inactif, soit un de leurs parents qui a pu faire coïncider ses horaires professionnels avec les besoins de garde, il n'y a finalement qu'un enfant sur trois confié régulièrement à d'autres personnes que ses parents.

Les enfants gardés par d'autres personnes que leurs parents

Les grands-parents gardent la cote !

Pour les enfants qui ont besoin d'être gardés et qui vivent dans un ménage où les deux parents exercent une activité professionnelle, les grands-parents restent le mode de garde le plus souvent utilisé au Luxembourg : 35% en 2003. Viennent ensuite les crèches et garderies, qu'elles soient conventionnées ou non (26%), les gardiennes avec statut

officiel ou non (24%), les amis, voisins ou autres membres de la famille (7%) et, enfin, d'autres modes moins fréquents tels que les employés de maison, les baby-sitters, les personnes au pair, etc. (7%). Mais tous les parents ne disposent pas de la même palette de choix. Ainsi, par exemple, pour des raisons avant tout de proximité géographique, le recours aux grands-parents est plus fréquent pour les Luxembourgeois (53%) que pour les Portugais (13%) ou les étrangers ayant une autre nationalité (22%). Les Portugais optent davantage pour les gardiennes (37%) et les structures d'accueil (33%) alors que les étrangers non Portugais se tournent d'abord vers les structures d'accueil (37%) puis vers les gardiennes (27%).

Une grande majorité de parents satisfaits du mode de garde de leurs enfants

Interrogés sur le mode de garde idéal pour chacun de leurs enfants, les parents expriment des souhaits qui semblent être le plus souvent en adéquation avec leur quotidien. En effet, 82% des enfants gardés ont des parents qui utilisent le mode de garde dont ils pensent qu'il représente le mode de garde idéal. Ce taux de satisfaction varie cependant en fonction des modes de garde utilisés. Ainsi, les ménages déposant leurs enfants chez les grands-parents sont ceux qui sont le plus souvent satisfaits (91%). Ils sont suivis par ceux qui font appel à un « autre mode de garde » (employés de maison, baby-sitters, personnes au pair, 83%), par ceux qui recourent aux crèches ou garderies (78%) et enfin par ceux qui font garder leurs enfants par des amis, voisins, autres membres de la famille ou par une gardienne (74%).

Des besoins qui changent avec l'âge

A mesure que l'enfant grandit, les modalités des besoins en mode de garde évoluent. La scolarisation des enfants modifie ces besoins sans toutefois nécessairement les supprimer ni même les alléger. Plus les enfants sont jeunes, plus le recours aux grands-parents est pratiqué : plus de 40% des enfants de moins de 4 ans sont gardés par leurs grands-parents, contre 25% des enfants de 6 à 15 ans. Pour ces derniers, les amis, voisins, employés de maison ou baby-sitters prennent le relais. Par ailleurs, c'est pour les enfants de moins de 4 ans que le taux de satisfaction est le plus élevé. Il est de 86%, contre 82% pour les 4-5 ans et 75% pour les 6-15 ans.

* CEPS/INSTEAD

¹ Taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans en 2003. Source : Enquête Forces de Travail 2003 - STATEC.

² Les enfants ayant besoin d'être gardés sont ceux qui, « en raison de leur âge ou de leur état de santé, doivent être gardés, que ce soit par leurs parents ou par une autre personne » de manière régulière, c'est-à-dire au moins deux fois par semaine.

Raisons de l'inadéquation éventuelle : trop cher, absence de structure d'accueil à proximité ou indisponibilité des grands-parents

Seuls 18% des enfants gardés le sont selon un mode de garde qui ne satisfait pas les parents. On retrouve en tête de liste des motifs d'insatisfaction : l'indisponibilité des grands-parents (car ils ont d'autres activités, sont trop âgés ou résident trop loin), l'absence de structure d'accueil à proximité ou le coût trop élevé des crèches ou garderies. Le manque de places en structures d'accueil³, des horaires d'accueil inadaptés ou la qualité des prestations fournies au sein de ces structures sont, en revanche, rarement mis en avant.

Sur la seule base de ce faible taux d'insatisfaction (18%), il serait hâtif de conclure à un bilan positif du potentiel d'accueil des enfants au Grand-Duché. En effet, certains parents (et en particulier certaines mères), confrontés à des difficultés dans la recherche d'un mode de garde approprié, ont peut-être résolu leur problème par la modification ou l'interruption de leur activité professionnelle.

Les répercussions de la garde des enfants sur l'activité professionnelle des parents

La question de la modification de l'activité professionnelle, en raison d'un éventuel problème de garde, a été posée à tous les parents, que le ménage soit biactif (les parents exercent chacun une activité professionnelle) ou monoactif (un seul des parents exerce une activité professionnelle).

Parmi les enfants dont les deux parents travaillent, 37% ont vu leurs parents contraints ou incités à modifier leur activité professionnelle à cause du mode de garde (réduction ou changement d'horaires, changement d'emploi, etc.).

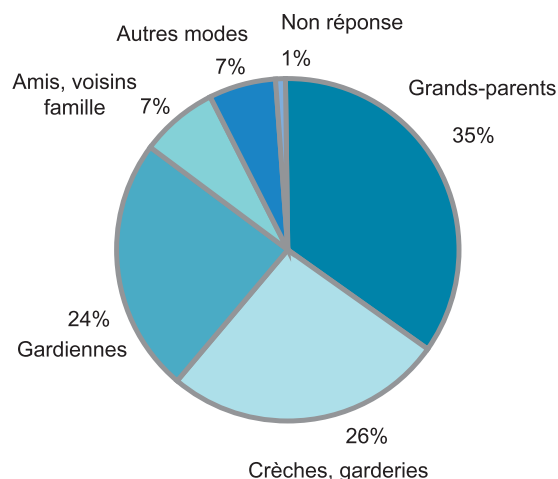
Parmi les ménages monoactifs, le choix de la monoactivité a été motivé dans un peu plus de 10% des cas par le fait que les parents n'ont pas trouvé de mode de garde adéquat. Cet arrêt d'activité a été essentiellement motivé par le coût trop élevé des crèches ou garderies, l'absence de crèches à proximité du domicile ou par l'indisponibilité des grands-parents. Les horaires d'accueil en crèches, la qualité des prestations fournies ou le manque de places dans les structures d'accueil ne semblent pas, à nouveau, avoir été des raisons à l'origine d'une suspension de l'activité professionnelle. Signalons encore que plus d'un tiers des enfants des ménages monoactifs a vu un de ses parents

suspendre son activité professionnelle, non pas à cause du mode de garde mais pour d'autres raisons et, notamment, pour convenance personnelle ou pour s'occuper personnellement de ses enfants. Environ la moitié des enfants, vivant dans des ménages monoactifs en 2003, avait donc, avant que ne se pose le problème de la garde, un parent inactif.

En résumé, que le ménage soit monoactif ou biactif, c'est un enfant sur quatre qui a entraîné une modification de l'activité professionnelle d'un de ses parents, un peu moins d'un sur quatre qui a vu une modification de cette activité pour une autre raison que le problème de la garde, et un sur deux qui n'a pas vu de changement dans la vie professionnelle de ses parents.

Le bilan pourrait sembler positif puisque pour huit enfants sur dix, le mode de garde est jugé satisfaisant et seulement un enfant sur dix vivant dans un ménage monoactif a vu un des ses parents contraint d'interrompre son activité professionnelle à cause du mode de garde. Or, d'une part, on relève que plus d'un tiers des ménages biactifs a été incité ou contraint à modifier son activité professionnelle à cause du mode de garde, ce qui est loin d'être négligeable. D'autre part, d'un point de vue méthodologique, recueillir des informations sur les raisons d'un choix, que ce soit ici par rapport au mode de garde ou par rapport à la vie professionnelle, se révèle être un exercice difficile pour trois raisons, au moins : la déclaration est toujours plus ou moins éloignée du moment de la décision (et peut donc être rationalisée ex-post), le processus de décision provient davantage d'une combinaison de facteurs que d'un seul, et la mise en adéquation de ce que l'on pense avec ce que l'on fait est couramment observée dans ce type de questionnement.

Répartition des enfants ayant besoin d'être gardés selon le mode de garde utilisé dans les ménages où les deux parents exercent une activité professionnelle en 2003



Source : PSELL-3/2003, CEPS/INSTEAD, STATEC

³ L'enquête ne permet pas de vérifier si la raison invoquant le coût de la garde en structure d'accueil n'est pas, en fait, la conséquence d'un manque de places en structures conventionnées. En effet, ce manque de places peut conduire à un repli vers les structures d'accueil privées qui sont plus onéreuses. On observerait alors une substitution de la raison d'un manque de places en structure conventionnée à la raison du coût trop élevé en structure privée.

La source de données : Le PSELL-3 (*Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg*) est une enquête qui a été lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en oeuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3500 ménages (9500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 sera réalisé chaque année par le CEPS/INSTEAD, en collaboration avec le STATEC. Il s'inscrit dans le programme statistique *EU-SILC* de l'Union Européenne (*European Union - Statistics on Income and Living Conditions*) destiné à connaître les revenus et conditions de vie des personnes et des ménages dans les différents Etats membres. Plus d'infos : www.ceps.lu/vivre.